

PLAN DE PRÉVENTION

DES RISQUES

P.P.R.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
L'ingénieur divisionnaire des TP B
Chef du service aménagement
urbain et environnement
Bernard MARTIN

COMMUNE DE CARROS

CARTE DE L'ALEA

ET DE

RISQUES DES MOUVEMENTS DE TERRAIN EN DYNAMIQUE

ECHELLE : 1/5000

GST 84 479

RECTIFIÉE LE 6 - 6 - 1999 - LE 10.02.2000 ET 05.2001

Monséguisse

LEGENDE

NIVEAU DU RISQUE

I	Risque nul à faible
II	Risque mal connu - incertitude
III	Risque moyen
IV	Risque important
V	Risque élevé ou très élevé

NATURE DU RISQUE

Mouvements à intensité moyenne à forte

DECLARÉ			POTENTIEL
ANCIEN	ACTUEL		
		Glissement	
		Glissement banc sur banc	
		Glissement de versant	
		Effondrement	
		Eboulement en masse	
		Chute de blocs	
		Chute de pierres	
		Eboulement banc sur banc	
		Eboulement de versant	
		Ravinement	
		Coulée	

Mouvements à faible intensité

		Affaissement	
		Fluage	
		Reptation	
		Ravinement léger	

Zones de réception

Zones exposées aux actions secondaires des phénomènes (Glissements - Eboulements).

Dans la zone exposée on rajoute la lettre r à celle du phénomène et l'indice du niveau du risque, ex. : Gr 3 risque moyen de réception d'un glissement.

    

Coulée de chute de blocs

    

Lave torrentielle

REMARQUES

- Il faut souligner que la gradation entre risque mal connu (incertitude) et risque moyen, voire important, n'est pas formelle puisque la méconnaissance du risque, n'exclut pas son importance ; il est donc difficile de classer cette zone, sa position entre le risque nul ou faible et le risque moyen nous semble la moins mauvaise possible. Il ne nous semble pas pouvoir en effet évoluer en risque très élevé.
- Il est possible dans une zone d'exprimer un risque de faible intensité et de niveau plus élevé superposé à un risque de forte intensité de niveau moins élevé. La représentation inverse ne peut se produire puisque le risque de forte intensité serait prédominant.

Ex : Un risque élevé (S5 : reptation) de faible intensité peut se superposer à un risque moyen de forte intensité (G3 glissement)

QUALIFICATION DE L'ALEA

M	Zone non exposée à un aléa nul ou à une parade n'est technique possible en l'état actuel des connaissances.
GA	Zone exposée à un aléa de grande ampleur où la stabilisation ne peut être obtenue que par la mise en oeuvre de confortations pesant une aire géographique importante dépassant très largement le cadre parcellaire ou celui de bâtiments courants (ex : d'un versant par exemple) et dont les coûts seront en pente élevée.
I	Zone d'aléa mal déterminé où existe une présomption d'occurrence onéreuse mais où le diagnostic ne pourra être définitivement qu'après une étude complète qui dépasse en général très largement le cadre parcellaire ou de bâtiments courants.
L	Zone d'aléa limité où la construction et l'occupation doivent être limitées ou la mise en place de confortations pour supprimer l'aléa ou diminuer très fortement l'aléa. Leur géographie ou de dimensions permet en général d'écarter l'étude et la mise en place des parades sur une aire géographique réduite dont les dimensions sont proches du niveau d'aire moyen ou de bâtiments courants. Les aménagements devront tenir compte des risques anthropiques et par l'occupation des sols.
NE	Zone non exposée. Aléa nul ou négligeable sans contrainte particulière.
LGA	Ces zones correspondent à un aléa limité pour une période de retour (de l'ordre de 100 ans). Le symbole GA (grande ampleur) indique ici que le territoire a connu des mouvements de tectonique d'ampleur importante et que la période de retour est probablement très grande (plusieurs siècles). Pour le NEB, on propose de ne retenir que le limite L.

Zone de Travaux de Terrassements pour la Construction de la Ville de Carros le Nou

les Bas Suvriers

Bassin des Suvriers